



BRICORAMA
Société anonyme au capital de 31 106 715,00 euros
Siège social : 21a Boulevard Jean Monnet
94 357 VILLIERS SUR MARNE Cedex
RCS CRETEIL 957 504 608
N° INSEE : 957 504 608 00853

AVIS D'AJOURNEMENT AU 25 JUIN 2012 DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE CONVOQUEE POUR LE 4 JUIN 2012

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BRICORAMA SA sont informés que l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire convoquée pour le 4 juin 2012 est ajournée et reportée au 25 juin 2012 à 15 heures 30 au siège social : 21a Boulevard Jean Monnet, 94 357 VILLIERS SUR MARNE.

L'ajournement a été décidé par le Conseil d'administration en raison d'erreurs dans le texte de la convocation adressée par courrier aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif.

L'assemblée convoquée pour le 25 juin 2012 se prononcera sur l'ordre du jour et le texte des résolutions indiqués dans l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°60 du 18 mai 2012, dans les Affiches Parisiennes n°59 du 18 mai 2012, et mis en ligne sur le site internet de la société.

Toutefois, en raison du texte erroné de la convocation adressée par courrier aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif, il est demandé aux actionnaires ayant donné pouvoir ou voté par correspondance pour l'assemblée initialement convoquée pour le 4 juin 2012, de bien vouloir renouveler leur pouvoir ou vote par correspondance.

Les actionnaires peuvent prendre part à l'assemblée quelque soit leur nombre d'actions, nonobstant toute clause statutaire contraire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 20 juin 2012 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CACEIS, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions nominatives n'auront aucune formalité à remplir et seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,

3) donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou à son partenaire d'un pacte civil de solidarité, ou à toute personne physique ou morale de son choix.

Les actionnaires pourront se procurer les formulaires de vote par correspondance ou par procuration par simple demande adressée à la société ou à son mandataire, CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9.

L'actionnaire qui retourne le formulaire de vote par correspondance n'aura plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que la société ou les services de CACEIS le reçoivent trois jours au moins avant l'assemblée.

Par ailleurs, les actionnaires sont informés que les questions écrites doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Étant ici précisé que toute question écrite doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

Les actionnaires peuvent consulter au siège social les documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce.

Le conseil d'administration

Contact : *Christian ROUBAUD - Tél. 01 77 61 55 09*

www.bricorama.fr

Nyse Alternext ISIN : FR 000 0054421

ALBRI
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

BRICORAMA

Siège: Zac des Boutareines, 21 a boulevard Jean Monnet – 94357 VILLIERS SUR MARNE CEDEX
Société Anonyme au capital social de 31.104.215,00 € - RCS CRETEIL 957 504 608 - APE 7010Z

www.bricorama.fr